



## **Présentation du bilan pédagogique par les enseignants**

Votre établissement a participé au dispositif Collège au cinéma pour l'année 2022-2023. Cette participation implique la réalisation annuelle d'un bilan pédagogique **qui conditionne la candidature de votre établissement en 2023-2024.**

Ce bilan fera **la synthèse des projets pédagogiques pour l'ensemble des classes participantes** en précisant, par exemple : les apports en termes d'initiation à une culture cinématographique, le travail en interdisciplinarité, les compétences travaillées, les productions réalisées par les élèves, les partenariats développés, etc.

**Ce bilan traitera également de la réception des films par les élèves** (avis, éléments ayant retenu leur attention, apports...) et quel a été leur ressenti.

*n. b. : la présentation du bilan n'excèdera pas 2 pages. Elle sera jointe, en format pdf, dans le formulaire d'inscription sur la plateforme [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) (rubrique téléservices)*

Veillez préciser le nom du collège et la commune d'implantation en en-tête de votre document.